



**ARRETE portant modification de la nomination
des membres du CCAS
N° AAG/ 2015-10-269**

Le Maire de la Commune de FAYENCE (VAR)

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11
- Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 fixant le nombre des membres du conseil d'administration à 12 (6 conseillers municipaux élus + 6 personnalités désignées par le Maire)
- Vu l'arrêté municipal en date du 15.04.2014 portant nomination des membres du CCAS
- Vu le courrier en date du 26/09/15 portant démission de Mme Valérie STALENQ pour raisons personnelles
- Vu la demande de Mme Mireille MARTEL domiciliée à Fayence au n°17 Boulevard Gambetta, à Fayence, ancienne Vice-Présidente du CCAS de Fayence et représentant les retraités

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté AAG/2014-04-076 est modifié dans le sens où Mme STALENQ Valérie est remplacée à compter du 01.11.2015 par Mme Mireille MARTEL, domiciliée à Fayence au n° 17 boulevard Gambetta, représentant les retraités, en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS de Fayence

ARTICLE 2 :

Le DGS de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

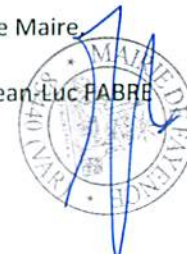
ARTICLE 3 : En application des dispositions du décret no 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois de la notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée sera transmise à Monsieur le Sous Préfet.

Fait à FAYENCE, le 22.10.2015

Le Maire,

Jean-Luc FABRE



Notifié à l'intéressée :

Le Mme MARTEL